

Rapport n°1 :

Conseil d'administration du 27 juin 2024 : Approbation du verbatim

Rapporteur(s)	Lamine BOUBAKAR – Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	26 septembre 2024

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration du 16 mai 2024 : Approbation du verbatim	2
2. Politique de site : Actualités	3
3. Mission doctorale : Règles relatives à l'élection et à la nomination des membres des conseils d'ED.....	3
4. Entrepreneuriat étudiant : Dotations financières du concours prix Pépite 2024	7
5. Entrepreneuriat étudiant : Concours « Initiative au féminin » 2024 – Prix spécial « étudiante »	8
6. Contrôle interne financier : Etat d'avancement	8
7. RIFSEEP	12
8. Demande de remise gracieuse.....	13
9. RITM BFC : Changement de coordination du NCU RITM-BFC.....	13
10. Questions diverses	13

(La séance est ouverte à 14 h 30, en mode hybride, Salle des Conseils – UBFC Besançon - et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Lamine Boubakar, Administrateur provisoire d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Boubakar.- Mesdames et Messieurs, bonjour.

Il est l'heure mais il manque encore deux personnes pour le quorum ; je vous propose de patienter. En attendant, je vais faire l'appel pour confirmer les présences :

Ausrine Bartasyte doit avoir la procuration de Boris Vannière. Elle n'est pas encore là.
Emmanuela Di Scala ?

Mme Di Scala.- Bonjour.

M. Boubakar.- Bonjour. Vous avez la procuration de Marie-Ange Fougère.

Mme Di Scala.- Tout à fait.

M. Boubakar.- Aurélien Besnard ? Il n'est pas encore là. Il a la procuration de Michel Jauzein.

Bruno Tatibouët ? Il n'est pas encore là.
Martine Clerget ?

Mme Clerget.- Présente. Bonjour.

M. Boubakar.- Bonjour.
Nicolas Créantor ?

M. Créantor.- Bonjour.

M. Boubakar.- Bonjour. Vous avez la procuration de Nathalie Cholley.
Christian Viéron-Lepoutre est dans la salle.

M. Viéron-Lepoutre.- Bonjour.

M. Boubakar.- Antoine Perasso ? Je vois son nom...

M. Perasso.- Bonjour. Je suis à distance.

M. Boubakar.- Bonjour Antoine.
Abderrafiaa Koukam ?

M. Koukam.- Bonjour.

M. Boubakar.- Bonjour. Il a reçu procuration de Cécile Langlade.
Nathalie Cayot ? Elle n'est pas là.
Emmanuel Piat est dans la salle.
Laurence Attuel-Mendes ?

Mme Attuel-Mendes.- Bonjour.

M. Boubakar.- Bonjour.
Je vois Marylin Vantard. Elle a procuration de Nathalie Munier-Jolain.

Mme Vantard.- Bonjour.

M. Boubakar.- Laetitia Martinez, qui a procuration de Charles Demouge.

Mme Martinez.- Oui, je l'ai reçue.
Vous me permettrez de ne pas mettre ma caméra. Je suis « Covidée » à la maison.

M. Boubakar.- Un prompt rétablissement !
Françoise Hervet ?

Mme Hervet.- Bonjour. J'ai un petit imprévu et je vais devoir partir très vite. J'en suis vraiment désolée.

M. Boubakar.- Il est noté 14 h 45. C'est ça ?

Mme Hervet.- Oui. Vous voudrez bien m'excuser, s'il vous plaît. Ce n'était vraiment pas prévu mais nous avons une réunion et je dois absolument y être.

M. Boubakar.- Il n'y a pas de souci.
Stéphane Fauconnier ?

M. Fauconnier.- Bonjour.

M. Boubakar.- Vous avez la procuration de Sylvie Cuche.
J'ai oublié Claude Mercier dans la liste, pardon. Il a procuration d'Anne Vignot.

Roland de La Brosse n'est pas là.
On me dit que nous avons le quorum, nous allons donc pouvoir commencer cette séance.
Merci pour votre présence, par visio ou dans la salle.

1. Conseil d'administration du 16 mai 2024 : Approbation du verbatim

Comme de tradition, je vais commencer par le verbatim.
Est-ce que vous avez des remarques sur le verbatim de la séance précédente ?
(Néant).

Je le soumets au vote.
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).

Merci, le verbatim est adopté.

2. Politique de site : Actualités

Le deuxième point à l'ordre du jour porte sur l'actualité du site. Je vais parler de trois points assez rapidement.

Le premier point concerne les statuts rectificatifs de la ComUE. Le CNESER a voté le 11 juin dernier en faveur des modifications qui ont été apportées aux statuts. La sortie de l'uB et de BSB sera donc effective dès lors que cela paraîtra au Bulletin Officiel. Il y a évidemment eu des questions des CNESER, en particulier sur les personnels. Il y a des choses qui ont été discutées, mais c'était principalement autour de la ComUE et de son devenir dans la configuration qui sera celle après le 1^{er} janvier.

Le deuxième point concerne l'organisation de l'ESR de site après le 1^{er} janvier, donc autour de deux EPE. L'idée est d'organiser le site. Le terme usité pour l'instant est « dynamique de site ». On ne parle donc plus de politique de site mais plutôt de dynamique de site, l'idée étant d'organiser, de structurer, de mettre en place les éléments, les instances qui vont permettre de dynamiser le site qui sera composé de deux EPE au 1^{er} janvier.

Aujourd'hui, cette structuration s'organise autour de trois instances d'aide à la coordination ou à la coopération. Ce sont là des termes qui ne sont pas encore arrêtés. Il y a le Copil recherche que nous avons lancé en février dernier en même temps que le Copil plateformes et qui prolonge d'une certaine façon ce qui avait été initié dans le cadre de l'ISITE.

Le Copil recherche va évoluer vers une Copil académique qui intégrera également la dimension formation - je m'en expliquerai. A ces deux instances, s'est rajouté il y a peu un conseil de site. Le conseil de site est un conseil plutôt à dimension politique qui réunit les chefs d'établissement des établissements de la ComUE, les quatre établissements de santé du site Bourgogne-Franche-Comté et trois ONR. Pour l'instant, le CEA n'en fait pas partie, c'est une question que je soumettrai au conseil de site mardi prochain. Sa constitution actuelle est celle-là.

Le conseil de sites travaille actuellement sur la convention de coordination de cette dynamique de site.

Ces trois instances sont en place, elles évoluent évidemment en fonction de la nécessité qu'il y a pour dynamiser le site entre les EPE, mais également les établissements de santé et les ONR. Comme je l'ai dit, les sujets qui seront abordés, qui seront au cœur de cette dynamique partagée, seront portés par une convention de coordination ou de coopération territoriale.

Ce qui se dessine actuellement, c'est bien sûr et de façon assez naturelle le pilotage des PIA, donc des projets PIA et France 2030 qui sont en cours. L'Etat avait demandé que ces objets soient pilotés par ces instances. Il reviendra par exemple au Copil académique d'être le Copil unique de l'ensemble de ces PIA, ce qui rendra concret son action de pilotage pour ces objets partagés.

Il y a bien sûr d'autres points qui font l'objet de travaux actuellement : le collège doctoral, ainsi que des sujets comme la vie étudiante, etc. Les chefs d'établissement sont en train d'avancer sur ces différents sujets, l'objectif étant de pouvoir produire un projet de convention de coordination qui sera sans doute soumis au vote des conseils à l'automne.

Le projet de convention de coordination ainsi que les deux projets d'EPE seront présentés cette fois ensemble au CNESER du 20 octobre.

Voilà pour les échéances et les travaux en cours.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition pour y répondre. (*Néant*).

3. Mission doctorale : Règles relatives à l'élection et à la nomination des membres

des conseils d'ED

Nous passons au troisième point de l'ordre du jour : la mission doctorale.
Je passe la parole à Thierry Rigaud qui préside le collège doctoral.

M. Rigaud.- Bonjour à tous.

Je vais vous présenter quelque chose que nous devons, réglementairement, présenter en Conseil d'administration pour débat éventuel et validation, cela concerne les règles relatives à l'élection ou la nomination des membres des conseils des écoles doctorales.

Pour vous remettre un peu dans le contexte, l'accréditation actuelle qui porte sur les écoles doctorales communes portées par UBFC prend fin au 1^{er} septembre. Au 1^{er} septembre, il va donc falloir élire des nouveaux conseils d'école doctorale, qui vont eux-mêmes en quelque sorte nommer leur nouveau directeur. Ceci devra passer au conseil académique ou à la commission recherche des établissements afin que les nouveaux directeurs d'école doctorale puissent être nommés par les chefs d'établissement.

Étant donné la fin de la ComUE telle que nous la connaissons, le ministère a accepté le schéma de co-accréditation que vous avez sur le rapport. Les six écoles doctorales resteraient co-accréditées entre les cinq établissements de Bourgogne-Franche-Comté, à savoir l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté, Institut Agro Dijon, Supmicrotech et UTBM.

Chaque école doctorale n'est pas co-accréditée par tous les établissements, cela dépend du domaine scientifique.

Vous avez la liste des écoles doctorales et des établissements co-accrédités.

À partir du 1^{er} septembre, pour que tout continue à fonctionner comme il faut, il faut que les établissements co-accrédités désignent conjointement les nouveaux directeurs d'école doctorale.

Les nouveaux directeurs d'école doctorale doivent tout d'abord être proposés par leur conseil d'école doctorale. Il faut donc qu'au 1^{er} septembre, les conseils d'école doctorale soient en place. La façon dont sont nommés ou désignés les membres des conseils des écoles doctorales doit passer en CA de l'établissement, c'est donc ce que je vous propose d'examiner aujourd'hui.

Dans le point 2, vous avez chaque extrait des règlements intérieurs des écoles doctorales qui vous donne la composition pour la plupart d'entre eux et la façon dont sont désignés ou élus les membres de chacun des conseils.

Cette proposition est, pour chaque ED, conforme au texte de loi en vigueur (l'arrêté du 25 mai 2016) qui précise que le conseil des écoles doctorales comporte entre 12 et 26 membres. On est donc toujours dans les clous pour chaque ED, en tout cas pour celles où c'est précisé dans le règlement intérieur et, pour les autres, je suis allé vérifier sur les sites web.

60 % de ces membres doivent être représentants des unités de recherche qui constituent l'école doctorale, dont au moins deux représentants des personnels ingénieurs. Ce conseil est complété à hauteur de 20 % par des doctorants élus d'une part et il doit d'autre part inclure des membres extérieurs choisis parmi les personnalités qualifiées. Ce sont des membres extérieurs à l'école doctorale, voire à l'établissement. La plupart des écoles doctorales ont des membres extérieurs à l'établissement dans leur concept.

Je ne vais pas vous lire le rapport *in extenso* parce que ce serait un peu long, mais sachez qu'il y a des petites variations d'une école doctorale à l'autre, mais que d'une manière générale, nous avons 14 ou 15 membres représentants des unités de recherche. Il y a toujours deux représentants des personnels ingénieurs, cinq doctorants et cinq membres extérieurs. C'est la règle générale et après, c'est plus ou moins 1 membre, notamment représentant des

unités, mais c'est donc toujours conforme.

Dans tous les cas, les représentants des unités de recherche sont proportionnels par rapport soit à la taille des unités, soit au nombre d'HDR. Chaque école doctorale a sa propre politique puisque ce n'est pas cadré par le texte. Mais les représentants sont toujours désignés par les conseils des laboratoires ou les directeurs des laboratoires concernés.

Nous avons privilégié, en discussion dans le bureau doctoral, que cela passe en conseil de labo, mais c'est pareil, chaque école doctorale a sa propre politique. Ce sont des choses qui sont proportionnelles à la taille des unités par rapport à l'ensemble de l'école doctorale et après, chaque labo désigne ou élit en son sein les représentants.

C'est globalement de cette façon que cela se passe dans toutes les écoles doctorales. Leur conseil est conforme à l'arrêté. Lors de l'évaluation par le HCERES, ce sont déjà ces règles qui étaient en activité et il n'y a eu aucune remontrance là-dessus, aucune remarque sur la composition des conseils.

Dans certaines des ED, SPIM par exemple, il y a des invités permanents qui ne font pas partie du conseil mais qui peuvent y participer (les vice-présidents recherche, etc.). C'était plus facile quand il n'y avait qu'UBFC comme établissement, mais maintenant, s'ils veulent un représentant de chaque établissement, cela va en faire quatre pour SPIM. Il va donc falloir une grande salle pour réunir le conseil ! Je ne sais pas s'ils vont évoluer là-dessus.

Vous aurez sans doute remarqué que dans ces extraits, UBFC est noté un peu partout. C'est quelque chose qu'on leur demandera de changer à partir du 1^{er} septembre. Ce sont donc là des détails.

M. Boubakar.- Une précision. C'est à partir du 1^{er} septembre parce que l'accréditation passe aux établissements à partir de cette date.

M. Rigaud.- Tout à fait.

Ils m'ont tous sollicité pour savoir si on changeait « UBFC » et je leur ai dit d'attendre le 1^{er} septembre pour cela.

On aurait pu attendre le 1^{er} septembre et faire ce que nous sommes en train de faire dans chaque CA de chaque établissement. Je vous avoue que pour la continuité de service, sachant qu'au 1^{er} septembre, il nous faut inscrire des doctorants et que certains doctorants sont susceptibles de soutenir leur thèse, si nous avons dû passer par chaque CA de chaque établissement, cela aurait été un peu long.

Comme nous sommes toujours sous l'accréditation UBFC, il nous a semblé plus efficace - comme c'est un point relativement léger à traiter, c'est-à-dire la façon dont sont désignés les représentants - de passer par UBFC en n'ayant qu'un seul conseil d'administration.

Ainsi, les conseils pourront, dès début septembre, proposer des nouveaux directeurs d'ED et après, cela passera dans les établissements.

M. Boubakar.- Pour valider le choix des conseils.

M. Rigaud.- Ce qui est demandé au Conseil d'administration, c'est de délibérer sur ces règles et de valider ceci après délibération.

Pour mémoire, nous avons fait cet exercice au tout début d'UBFC. Il y avait des règles un peu différentes à l'époque concernant la désignation dans les conseils. Sur suggestion du Conseil d'administration, ces règles avaient été changées, dans mon ED en particulier à l'époque. À ES, on faisait une grosse élection lourde et maintenant, on a tout aligné, toutes les ED sont à peu près alignées sur le modèle de désignation par les laboratoires.

M. Boubakar.- Tu pourrais peut-être préciser également la durée de vie du conseil.

M. Rigaud.- La durée de vie du conseil est alignée sur l'accréditation.

M. Boubakar.- Sur le contrat.

M. Rigaud.- C'est pour cela qu'il va falloir que les conseils changent.

Bien évidemment, quand il y a un collègue au sein du conseil qui part en retraite, par exemple, il y a la possibilité de changer cette personne individuellement, mais l'ensemble du conseil doit être réélu, donc reproposé à chaque contrat et la durée est celle du contrat, de même pour les directeurs d'école doctorale.

M. Boubakar.- Il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur les règles de composition des conseils telles qu'elles sont en usage aujourd'hui dans les différentes écoles doctorales, sachant qu'elles respectent déjà les règles statutaires qui sont relativement larges ; il y a une marge, nonobstant la question des personnalités invitées permanentes qui peut se poser pour SPIM.

M. Rigaud.- Pour SPIM ou pour d'autres. Là, c'est chaque ED qui en discute.

M. Boubakar.- Est-ce que vous avez des questions, des demandes de précision complémentaires ?

M. Viéron-Lepoutre.- Sur quels critères sont nommées les personnalités extérieures ?

M. Rigaud.- Je ne vais pas pouvoir parler pour toutes les écoles doctorales parce que je ne les connais pas, mais c'est très variable. C'est cadré par les textes de loi qui sont dans les thématiques scientifiques de l'école doctorale.

Je vais vous dire ce qui s'est passé pour Environnement Santé, mais je ne sais pas ce qui s'est passé exactement dans les autres. Ce sont souvent des personnes qui complètent des pans scientifiques qui sont un peu minoritaires au sein de l'ED et surtout qui sont proposées par les collègues du conseil. À ES, de mémoire, nous en avons cinq pour le moment.

Il y a un autre critère : c'est mieux qu'ils ne soient pas aux États-Unis afin qu'ils participent.

D'une manière générale, ces collègues-là jouent le jeu. C'est-à-dire qu'on les invite pour les concours d'entrée des doctorants, pour les concours de sélection car il est précieux d'avoir des regards extérieurs, mais ils jouent aussi le jeu d'être là pour l'évolution de nos règles internes. Ils sont présents ; il n'y a pas d'absentéisme.

M. Boubakar.- Ce sont des académiques.

M. Rigaud.- Pas tous. Nous avons deux représentants sur les cinq du monde socio-économique. Nous avons une jeune chercheuse ancienne académique, qui a une start-up sur Besançon et puis un autre collègue, ancien académique qui a rejoint le privé.

Avant, on avait quelqu'un de chez Boehringer en Allemagne mais il ne peut plus venir.

M. Boubakar.- Y a-t-il d'autres questions par rapport à la composition des ED ?
(Néant).

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de soumettre à votre vote cette

proposition.

Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Merci.

M. Rigaud.- Je vous remercie. Cela va nous permettre d'avancer.

M. Boubakar.- Merci et bon courage, Thierry.

4. Entrepreneuriat étudiant : Dotations financières du concours prix Pépite 2024

Le point suivant concerne l'entrepreneuriat étudiant. C'est Cyril Bauduret qui va intervenir. Je lui donne la parole.

M. Bauduret.- Merci. Bonjour à toutes et à tous.

Je suis Cyril Bauduret du Pépite BFC.

Je viens vous présenter deux actions. La première concerne les dotations financières du concours Pépite, du prix 2024 et également une demande concernant le prix spécial étudiant du concours « Initiative au féminin ».

Je vais commencer avec les dotations financières pour Pépite.

Comme chaque année, Pépite France organise un concours pour les étudiants entrepreneurs et alumni de façon à récompenser des projets innovants ou créatifs portés par des étudiants avec la volonté de créer des entreprises. Ces enjeux de prix ont pour but de révéler le potentiel de créations d'entreprises et d'associations, qu'elles soient innovantes ou créatives, mais également de soutenir et d'accompagner les lauréats dans leur démarche entrepreneuriale.

Cette année, comme tous les ans depuis plus de 10 ans, nous aurons quatre lauréats territoriaux et un lauréat national. Le lauréat national sera doté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et par BPI. Les quatre lauréats régionaux seront dotés par une subvention de BPI et par une participation-subvention du Medef.

Une dotation à hauteur de 11 000 € a été attribuée par BPI France pour l'organisation de la cérémonie et pour le financement des prix aux lauréats. Le Medef BFC, qui est notre partenaire depuis maintenant 6 ans, abonde à hauteur de 1 500 €.

Ce que nous souhaitons proposer au Conseil d'administration, c'est de bien vouloir délibérer sur l'affectation du budget du prix Pépite 2024, soit 8 000 € attribués aux quatre lauréats régionaux sur un financement BPI France, 1 500 € attribués au prix « coup de cœur » financé par le Medef BFC et 3 000 € pour l'organisation de la cérémonie régionale, le versement des dotations financières de BPI France, pour une valeur maximale de 2 000 € à chacun des quatre lauréats, ainsi et également le versement de la dotation financière du Medef BFC pour une valeur de 1 500 € pour le prix « Coup de cœur ».

M. Boubakar.- 8 000 € + 3 000 €, ce sont les 11 000 € que verse le Medef.

M. Bauduret.- C'est exact.

M. Boubakar.- Est-ce qu'il y a des questions sur l'exposé ? (Néant).

Sinon, je sou mets au vote cette proposition.

Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?

(Unanimité).
Merci.

M. Bauduret.- Merci à vous.

5. Entrepreneuriat étudiant : Concours « Initiative au féminin » 2024 – Prix spécial « étudiante »

M. Boubakar.- On continue avec Cyril Bauduret, toujours sur l'entrepreneuriat étudiant, le concours « Initiative ».

M. Bauduret.- C'est le concours « Initiative au féminin » 2024.

La volonté de Pépité est également de promouvoir et de stimuler l'entrepreneuriat au féminin. On sait aujourd'hui que les statistiques ne plaident pas en faveur de l'entrepreneuriat au féminin puisqu'environ 30 % des entreprises exerçant des activités marchandes non agricoles ont été créées ou reprises par des femmes en Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis 2005, nous participons autant que faire se peut à un concours de création d'entreprise au féminin qui est géré par le réseau « Initiative BFC ». Ce concours est doté de prix pour environ 15 000 € et les lauréates sont désignées en décembre 2024.

Ce concours est donc là pour stimuler et renforcer l'entrepreneuriat au féminin, récompenser des projets selon des critères fixés par le règlement du concours et accompagner des porteuses de projet sélectionnées.

Dans le cadre du partenariat de Pépité avec le réseau « Initiative BFC », il est proposé au CA de décerner un prix spécial étudiant d'un montant de 2 000 € à une étudiante puisqu'il y a plusieurs catégories dans le concours dont une catégorie qui vise plus à récompenser et à stimuler l'entrepreneuriat féminin au sein des établissements.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur l'attribution d'un prix spécial étudiant dans le cadre du concours « Initiative au féminin » 2024 selon le règlement du concours et la dotation du prix spécial étudiante d'un montant de 2 000 € sur le budget propre de Pépites BFC. Merci.

M. Boubakar.- Merci.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce deuxième exposé de Cyril ? (*Néant*).

Sinon, je soumetts le sujet au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

M. Bauduret.- Merci à vous d'encourager notre action.

M. Boubakar.- Merci et bonne continuation.

J'en profite pour dire que Pépité fait partie des objets qui pourront être pilotés par les instances que j'ai évoquées en introduction.

6. Contrôle interne financier : Etat d'avancement

Le point suivant concerne le contrôle interne financier, état d'avancement. C'est Fabienne Badet qui devrait intervenir.

Mme Badet.- Bonjour à toutes et à tous.
Est-ce que vous m'entendez ?

M. Boubakar.- Bonjour Fabienne. On t'entend parfaitement.

Mme Badet.- Je vais vous faire un point d'état d'avancement du contrôle interne financier à UBFC.

Vous avez à l'écran un résumé, un rappel pour vous indiquer que la mise en œuvre du contrôle interne financier est imposée par des textes réglementaires. Il s'agit toutefois d'un outil de prévention et de pilotage qui regroupe l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au sein d'UBFC pour la maîtrise des risques et donc des activités. Il s'agit donc là d'une démarche de structuration et d'amélioration continue qui regroupe, pour ceux qui ont connu les débuts de la démarche, le contrôle interne comptable et le contrôle interne budgétaire qu'on appelle désormais le contrôle interne financier.

Les objectifs concernent trois points :

- le soutien au pilotage ;
- atteindre la qualité comptable ;
- atteindre la soutenabilité budgétaire.

C'est une démarche collective qui comporte des outils préconisés par la DGFIP dont vous avez la liste, sachant que nous en avons déjà parlé lors des Conseils d'administration précédents.

Un point d'attention particulier sur ce qu'on appelle la RGP (responsabilité du gestionnaire public). C'est une ordonnance qui l'a mise en place et qui a étendu la responsabilité au-delà de la responsabilité du comptable puisqu'elle l'étend également à l'ordonnateur. C'est un renforcement du fonctionnement de la chaîne financière. Lors des éventuels jugements de la Chambre des contentieux qui gère toutes les problématiques, il nous a été dit que si le dispositif de contrôle interne financier était mis en œuvre dans l'établissement, cela constituait une circonstance atténuante lorsqu'il y a une problématique qui fait l'objet d'un jugement.

Sur la *slide* suivante, vous avez une représentation qui vous avait déjà été présentée pour vous montrer l'état d'avancement, avec en haut les étapes principales : la mise en place d'un environnement favorable, l'identification ensuite des risques, la mise en œuvre de mesures de maîtrise des risques et l'évaluation ensuite du dispositif.

Où en sommes-nous à UBFC ? Sur les points en vert, vous avez ce qui a été fait et réalisé en 2023.

La diapo à l'écran n'est pas tout à fait celle que je voulais, mais ce n'est pas grave. Je n'ai pas dû envoyer le bon document.

En vert, c'est ce qui a été fait en 2023 ou début 2024. En jaune, c'est ce qui est en cours. En rouge, c'est ce qu'il reste à faire.

Je ne vais pas détailler chaque point, seulement vous dire que l'équipe est en place. L'autoévaluation EMR (échelle de maturité des risques) vous avait été présentée. Ce qui a permis aux pilotes de processus d'être sensibilisés et de faire une première analyse de la situation.

Nous avons rédigé une charte - vous avez le document joint à ce rapport - du contrôle interne financier qui sera diffusée après ce Conseil d'administration aux personnels. Elle a déjà été présentée au CSA.

Il y a eu également une sensibilisation des opérationnels.

La cartographie des processus a également été réalisée. Elle a simplement été mise à jour. Nous avons travaillé sur la cartographie des risques.

Je n'ai pas envoyé le bon diaporama, je vous prie de m'en excuser. Je propose de le

diffuser moi-même. Excuse-moi, Mariata, je t'ai envoyé la première mouture et nous l'avons simplifiée. Je vous prie de m'excuser, c'est de ma faute.

M. Boubakar.- Il n'y a pas de souci.

Mme Badet.- Sur cette diapo, il vous est indiqué la sensibilisation des opérationnels. Nous avons établi la charte du contrôle interne financier qui est une déclaration formelle émise par la gouvernance, qui définit l'organisation et le fonctionnement. C'est une présentation, un mode d'emploi, un cadre de référence qui permet d'expliquer aux personnels, de rassurer sur ce dont il s'agit.

Ce document était joint au rapport.

Je dois vous informer également que nous avons fait une demi-journée de sensibilisation le 26 mars auprès des opérationnels des services de la DAF, du service RH et de l'agence comptable, sensibilisation qui était animée par moi-même mais aussi par l'agent comptable, ceci sur deux sujets : le contrôle interne financier et la réforme du gestionnaire public. Ce sujet était nouveau pour beaucoup d'agents. Il a permis, pour le contrôle interne financier, d'appréhender les objectifs et les enjeux et, puis pour la RGP, de connaître ce régime et de répondre à quelques questions.

Voilà pour la partie communication-sensibilisation.

Pour ce qui concerne la cartographie des risques, elle a été établie en lien avec les pilotes de processus, avec la méthode suivante : en premier point, il s'agissait de référencer les risques. Nous avons réalisé cette identification avec les jugements par la précédente cour de discipline budgétaire et financière. Nous avons étudié les arrêts de cette cour. Nous avons également regardé l'autoévaluation qui avait été faite dans l'EMR et les pilotes eux-mêmes ont évalué cinq risques propres au processus.

À partir de là, nous avons identifié au total 37 risques et nous les avons ensuite hiérarchisés pour voir comment ils se situaient sur l'ensemble des processus. Ce qui nous a permis ensuite de les classer suivant le référentiel de cotation que je vais vous montrer juste après.

Il nous reste à voir pour chaque processus si l'évaluation globale est la même puisqu'on peut considérer qu'un risque important de façon générale l'est peut-être moins sur chaque processus.

Le référentiel de cotation vous est présenté dans le rapport. C'est quelque chose d'assez générique, qu'on retrouve sur beaucoup de sites internet et beaucoup d'établissements, d'organismes l'utilisent. Il s'agit d'évaluer la probabilité ou la vraisemblance du risque, qui est mesuré par rapport à son impact. Cela donne un niveau de criticité.

En bas, vous avez cette criticité qui est évaluée par rapport à la maîtrise du risque que l'on a de ce risque et il y a une limite d'acceptabilité qui correspond aux notes qui sont évaluées à trois.

Les 11 risques qui sont apparus aux pilotes de processus comme étant récurrents dans chaque processus ont été hiérarchisés de cette façon-là. Vous avez à droite la cotation nette avec le défaut prioritaire sur lequel on doit travailler, qui est le défaut de contrôle interne, mais plutôt de formalisation du contrôle interne puisque les contrôles sont réalisés par les collègues. On a donc plus un défaut de formalisation qui nous permet de voir ceux qui sont faits.

Comme vous pouvez le constater sur la cotation nette, beaucoup de risques qui apparaissent et qui étaient récurrents dans plusieurs processus sont en fait plutôt bien maîtrisés, ce qui diminue la note, la cotation à 1.

Voilà pour la partie de ce qui a été fait au niveau de la cartographie des risques.

Vous avez en dessous l'élaboration des OFN (organigrammes fonctionnels

nominatifs). Ce sont également des documents qui nous sont demandés par la DGFIP et qui vont permettre de vérifier à qui sont attribuées les habilitations, de vérifier pour chaque action s'il peut y avoir des risques d'absence et, lorsqu'il y a un *turnover*, la perte de qualité de réalisation. Sur les OFN, l'agence comptable a réalisé son OFN. Il a juste à être mis à jour du fait de changement de l'agent comptable. En ce qui concerne la DAF et les RH, nous sommes en cours d'élaboration.

Pour la partie « formalisation des procédures », nous sommes sur le sujet. Nous sommes en train de formaliser l'existant et de référencer tout ce qui existe comme procédures, modes opératoires, etc. Il nous restera à élaborer le plan d'action et le plan de contrôle en lien avec la cartographie des risques dont on vient de parler.

Voilà pour ce que j'avais à vous dire.

M. Boubakar.- Merci Fabienne.

Y a-t-il une interaction de prévue avec le rectorat ?

Mme Badet.- Nous rencontrons le rectorat chaque année. Nous attendons d'être invités ; cela devrait se passer début juillet, ceci pour renouveler ce type de présentation et leur indiquer où nous en sommes. Il leur est en effet demandé par le niveau national, par la direction du budget, de vérifier que les dispositifs de CIF sont bien mis en œuvre.

M. Didier.- Si vous me le permettez, je vais intervenir.

M. Boubakar.- Oui.

M. Didier.- Nous avons effectivement instauré un premier temps d'échange avec chaque établissement l'an dernier à peu près en juin-juillet. Nous ne perdons pas de vue le fait de continuer ce temps qui, je pense, a été bénéfique à la fois pour nous et pour les établissements. Malheureusement, le calendrier ne va pas nous permettre de le refaire cette année en juillet. Il est trop contraint. Nous avons prévu de le décaler et c'est la raison pour laquelle nous ne vous avons pas encore écrit. Nous avons prévu de le décaler à l'automne. Je ne peux pas vous donner de calendrier plus précis, mais nous souhaitons effectivement garder ce rythme annuel qui permet de faire ce point et on voit - je vous en remercie - que cela avance très bien du côté d'UBFC.

M. Boubakar.- Merci.

Est-ce qu'il y a des demandes de précision sur l'exposé de Fabienne ? (*Néant*).

Je vais juste indiquer qu'il y a eu aussi un passage en CSA.

Ce qui est soumis au vote, c'est la validation de la charte avant diffusion. C'est ça, Fabienne ?

Mme Badet.- Oui, c'est ça.

Si vous l'avez parcourue, vous avez pu constater que nous avons laissé le nom de l'agent comptable. C'est une version qui est passée au CSA et, en accord avec Julie Monnin, nous avons décidé de laisser cette version pour ne pas retarder la diffusion auprès des personnels. Mais nous allons évidemment la remettre à jour dans une V2 qu'on vous fera valider à l'automne, en mentionnant à la fois le nom de l'agent comptable, qui est donc le changement de pilote de processus et puis, sur les processus en eux-mêmes, la partie « contrat de recherche », ce qui avait déjà été expliquée lors d'un précédent CA puisque c'est enlevé de la cartographie des processus.

Ce sont des points de détail que je voulais préciser.

M. Boubakar.- Merci.

Je sou mets donc au vote cette demande : valider la charte du CIF qui sera diffusée aux personnels.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

Mme Badet.- Merci à vous.

M. Boubakar.- Merci, Fabienne, pour le travail et pour l'exposé.

7. RIFSEEP

Nous passons maintenant au RIFSEEP avec Julie Monnin.

Mme Monnin.- Ce rapport concerne le RIFSEEP sur deux points.

Le premier point est la mise à jour du classement des postes UBFC dans la cartographie, notamment avec l'ajout dans la filière ITRF de la fonction « chef de projet PUI » puisque nous avons recruté début mai une titulaire sur ce poste.

Le second ajout concerne la fonction de gestionnaire financier et comptable dans la filière AENES.

Vous avez également, dans ce rapport, des éléments concernant le complément indemnitaire annuel et la reconduction pour l'année 2024 à l'identique de l'année 2023.

Ces deux points sont soumis à délibération du Conseil d'administration.

M. Boubakar.- Avez-vous des questions ?

M. Viéron-Lepoutre.- J'ai une remarque sur la filière AENES étant donné que c'est mon champ de syndicalisation. Je vois que dans le groupe ADJAENES, groupe pour la catégorie C, dans le groupe 1 « fonction d'encadrement ».

Pour des personnels d'exécution que sont les catégories C, je suis un peu surpris que des personnels de catégorie C aient des fonctions d'encadrement. C'est juste une remarque.

Mme Monnin.- Je pense effectivement qu'on est sur un intitulé de fonction qui n'est pas tout à fait adapté à la situation. On reverra cela avec Sylvie.

Intervenant.- Mais il vaut mieux que ce soit prévu.

Mme Monnin.- Mais effectivement, sur ces corps-là, il y a assez peu de fonctions d'encadrant.

M. Boubakar.- Moyennant cette remarque qui ne restera pas sans conséquences, je vous propose de vous prononcer sur cette actualisation.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Merci.

8. Demande de remise gracieuse

Nous avons une demande de remise gracieuse. C'est également Julie Monnin qui va en parler.

Mme Monnin.- Cette demande de remise gracieuse a été également soumise à l'avis de notre agent comptable, Karine Saby-Laudijois, qui ne pouvait pas être présente ici aujourd'hui pour présenter ce rapport. C'est donc moi qui le fais.

Il s'agit ici d'une doctorante qui a été embauchée au 1^{er} octobre 2019 pour une durée de 3 ans et qui a eu un trop perçu sur salaire de 1 646,36 € pour des compléments de rémunération liés à des heures d'enseignement qui ont été renouvelés sur l'année 2021-2022 par erreur.

Il a été demandé à cette doctorante de rembourser le trop-perçu et elle a envoyé une demande de remise gracieuse à l'agent comptable en août 2023 en évoquant d'importantes difficultés financières qui ont été illustrées par les justificatifs qu'elle a pu fournir.

Par conséquent et après analyse de cette situation, nous proposons d'accorder à cette ancienne doctorante la totalité de la remise qui a été demandée, soit 1 646,36 €.

Nous soumettons cette demande de remise gracieuse pour délibération au Conseil d'administration.

M. Boubakar.- Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Je sou mets donc au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci pour elle.

9. RITM BFC : Changement de coordination du NCU RITM-BFC

Nous avons ensuite RITM-BFC, changement de coordinateur du NCU. Frédéric Muyard n'est pas là ; c'est donc moi qui vais en parler.

Il s'agit ici de changer de coordinateur. C'est Sophie Morlaix qui est remplacée du côté de l'uB par l'actuelle vice-présidente.

Ce qui est demandé, c'est de valider ce changement de coordinateur du projet RITM-BFC.

Sophie Morlaix est remplacée par Sandrine Rousseaux de l'uB.

Comme je le disais tout à l'heure, les projets PIA en cours, dont RITM, tomberont sous le pilotage du Copil académique de site.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? (*Néant*).

Sinon, je le sou mets au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Le changement est validé, merci.

10. Questions diverses

Nous arrivons au terme des points qui étaient programmés à l'ordre du jour. Il reste les questions diverses si vous en avez. (*Néant*).

Merci.

Je vous remercie pour votre participation.

Il est probable qu'au prochain CA qui se déroulera à l'automne, nous serons en comité réduit, en tout cas aux membres qui restent au sein de la ComUE. La parution au Bulletin Officiel des statuts rectificatifs devrait intervenir début juillet. Je vous tiendrai au courant.

Merci et à bientôt. Bonnes vacances à ceux que je ne reverrai pas.

- : - : - : - : - : - : -

(La séance est levée à 15 h 21).

Lamine Boubakar
Administrateur provisoire d'UBFC

